

# L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention du CAFERUIS

L'AFPAM a accompagné 21 salariés depuis 2006 pour le CAFERUIS et 400 salariés aux jurys de validation des acquis de l'expérience depuis 2003 pour le DEAVS. Pour mener à bien ces actions, elle a réalisé un travail de **formation des accompagnateurs** à l'accompagnement à la VAE avec l'aide d'un consultant spécialiste en ingénierie de formation. C'est ainsi une équipe solide, préparée, cohérente au service des salariés qui réalise l'accompagnement.

## Public :

Salariés qui occupent un poste de l'encadrement intermédiaire depuis au moins trois ans (ou qui ont une expérience semblable ailleurs);

### 1<sup>ère</sup> étape demande de recevabilité : livret 1

Le candidat doit avoir réalisé deux activités qui relèvent des fonctions 1 à 3 ou quatre activités qui relèvent des fonctions 4 à 6 du référentiel d'activités du diplôme :

- fonction 1 : pilotage d'action
- fonction 2 : encadrement d'équipes et de professionnels, gestion des ressources humaines
- fonction 3 : gestion administrative et budgétaire d'une unité
- fonction 4 : communication interne
- fonction 5 : participation au projet de la structure
- fonction 6 : partenariat d'action et travail en réseau

### 2<sup>ème</sup> étape : livret 2 : livret de validation des acquis

## Objectifs :

Comprendre et faciliter la rédaction du dossier de recevabilité (livret 1) **et** du livret 2 si le candidat est recevable  
Permettre aux salariés qui se présentent au jury :

- de s'approprier le contenu du dossier, le compléter, en rédiger les nombreuses rubriques
- faire le choix d'une ou plusieurs expériences à décrire et analyser
- faire le choix des situations de travail significatives, les décrire et les analyser
- d'apprendre à auto-évaluer leurs compétences
- être en capacité de se présenter devant le jury et ce, avec le moins d'appréhension possible

## Moyens :

Pour le livret 1 : un atelier de 2 heures

Pour le livret 2 :

- ☒ Un atelier de 6 h pour un groupe de 10 personnes ; ☒ Un atelier de 3 h pour un groupe de 3 personnes
- ☒ Un atelier de 3 heures pour un groupe de 10 personnes ☒ Trois entretiens individuels de 2 heures
- ☒ Un atelier de 6 heures pour un groupe de 10 personnes : jury blanc

## Formateurs :

Formateurs professionnels spécialement préparés à l'accompagnement à la VAE au sein de l'AFPAM.

## Durée – dates - horaires :

Chaque dispositif d'accompagnement est d'une durée de 2 heures + 24 heures si le candidat est recevable

Les salariés accompagnés reçoivent une fiche de rendez-vous personnalisée, précisant les dates et horaires des ateliers auxquels ils participent pendant les périodes indiquées ci-dessous :

Session **Dates encore indéterminées ce jour par l'ASP**

**Coût : livret 1 : 46 €uros  
Livret 2 : 1 300 €uros**

### Commentaires :

⇒ Attention, assurez-vous que vous avez bien programmé le plan de formation pour chaque salarié avec votre OPCA.